



VILLE DE CILAOS

## OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

### MODALITE DE PUBLICITE

La Ville de CILAOS dispose d'emplacements dédiés à l'occupation commerciale de son domaine public (Marché couvert) pour lesquels des titres d'occupation sont délivrés. **L'ordonnance du 19 avril 2017** relative à la propriété des personnes publiques est venue modifier les anciennes dispositions.

Le nouvel **article L.2122-1-1 du CG3P** prévoit que lorsque les titres d'occupation du domaine public permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'attribution doit faire l'objet **d'une procédure de sélection librement organisée par l'autorité compétente, et présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, après procédure de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.**

La liste des emplacements proposés pour l'année 2024 est énoncée dans le tableau joint.

Le pétitionnaire est informé que des petits travaux d'aménagement seront à sa charge.

Les modalités d'obtentions relatives à ces emplacements :

Dossier de candidature comprenant une présentation du pétitionnaire, de son activité, des articles proposés à la vente, des documents administratifs en règle au jour de la demande (Kbis, licences, assurances...) et autorisations nécessaires ainsi que de toute information et supports permettant de valoriser son projet, à envoyer avant **le 26 JUILLET 2024 – 12h**

à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire de CILAOS**  
**66, rue du Père Boiteau - BP 01**  
**97413 CILAOS**

A titre d'information le tarif lié à l'occupation du domaine public pour ces emplacements a été délibéré par le conseil municipal du 16 Août 2021 – Affaire N° 2 « fixation des tarifs des droits de place au Marché Couvert de la ville ».

Il appartient aux candidats de se rapprocher du Secrétariat du Maire afin d'obtenir toute information complémentaire. Les dossiers reçus seront analysés pour prise de décision sur les candidats choisis. Un courrier sera ensuite adressé à chaque candidat pour l'informer des suites qui ont été données à sa demande.



EXPLOITATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
VILLE DE CILAOS

Avis de publicité préalable à la conclusion d'occupations temporaires du domaine public pour une exploitation commerciale

**ANNEE 2024**

PROCEDURE DE PUBLICITE PREALABLE (site internet de la ville et affichage à l'Hôtel de Ville)  
Article L.2122-1-1 L.2122-1-2 L.2122-1-3 et L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Cette procédure est librement organisée par la Collectivité gestionnaire du domaine public, elle doit s'appuyer sur des critères préalablement annoncés dans la publicité assurant l'égalité de traitement des candidats

Nature de l'élément installé sur le domaine public	Lieu	Surface de l'emplacement	Date de l'exploitation	Tarif(s) d'occupation	Date limite de remise de la candidature	Critères de sélection
Vente de produits de terroir	Marché couvert	49,91m <sup>2</sup>	01/08/2024 au 31/07/2025	Selon délibération en vigueur du Conseil Municipal	26/07/2024	Professionalisme esthétique du local qualité des prestations fournies propreté du local

